

La dette : un pont entre passé et avenir

Déclaration du groupe de la CFTC

Au terme d'un long débat, il a été admis par la section de l'économie et des finances que la dette peut devenir un véritable handicap. L'avis indique, en effet, que la France devra emprunter 180 milliards d'euros en 2012, la moitié de ce chiffre devant refinancer la dette passée, d'autant qu'il faudra aller chercher à partir de 2013-2014 environ 250 milliards d'euros chaque année sur les marchés jusqu'à la fin de la décennie.

La France risque donc de ne plus avoir la moindre marge de manœuvre et il faut de toute évidence réduire notre endettement.

Le groupe de la CFTC pense que cette réduction nécessite l'établissement d'un plan pluriannuel devant être suivi rigoureusement et faisant l'objet d'une évaluation régulière.

Néanmoins, nous pensons que ce plan doit s'étaler sur un temps assez long de manière à ce que le remède ne tue pas le malade.

D'ailleurs, parallèlement, il conviendrait de faire un gros effort de réindustrialisation de notre pays, de développement de la recherche et de l'innovation de manière à rétablir notre compétitivité.

Il faudrait aussi réformer la formation professionnelle pour solutionner l'inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de travail.

Dans le même ordre d'idée, il ne faudrait pas que les recommandations de Bâle III qui peuvent se comprendre dans le contexte de la crise financière, se traduisent par des restrictions de crédit, notamment pour les TPE et les PME.

Le groupe de la CFTC approuve la préconisation d'une rationalisation des dépenses publiques, faisant l'objet d'une véritable évaluation ; la répartition des compétences entre les différents niveaux des collectivités territoriales devra être revue.

Le financement de notre dette repose pour 70 % sur les non-résidents, ce qui accroît singulièrement notre dépendance à l'égard des marchés financiers. Le groupe de la CFTC approuve tout à fait la préconisation visant à relocaliser la dette de l'État, d'autant que l'épargne est relativement abondante en France. Ce pourrait être un livret, un fonds commun de placement au sein de l'épargne salariale.

Notre groupe est, bien entendu, partisan d'une remise à plat de la fiscalité mais il mesure la difficulté de réformer notre système surtout dans le contexte présent.

Il convient, peut-être, de revoir certaines niches fiscales mais leur suppression suppose auparavant qu'une évaluation très sérieuse soit effectuée.

Le groupe de la CFTC pense que le problème des dépenses de santé doit faire l'objet d'un débat particulier. Il s'agit d'un choix de solidarité et il appartient aux citoyens de trancher.

Les préconisations de l'avis nous ayant donné satisfaction, le groupe de la CFTC a émis un vote positif.